



## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La collecte annuelle des encombrants aura lieu le **Mercredi 14 octobre 2020** matin.

Les encombrants pourront être déposés **la veille de la collecte à partir de 18h**, sur le bord de la voie publique à la vue du collecteur. Le dépôt **ne doit pas gêner la libre circulation de chacun.**

Après la collecte, les **objets encombrants non collectés**, pour quelle que raison que ce soit, **devront être repris par les propriétaires**, en laissant l'espace public libre et propre.

**Seront collectés : vieux mobiliers, lits, sommiers, matelas, machines à laver, ferrailles...**  
**Tout ce qui est issu de l'intérieur d'un foyer et pouvant être manipulé par le personnel de collecte à l'exception des frigos et congélateurs.**

**Les gravats provenant de travaux sont exclus de la collecte.**

**Merci de préciser par mail la nature des objets que vous déposerez ainsi que vos adresse et numéro de téléphone pour faciliter la collecte.**

**Mail : [mairie@nernier.fr](mailto:mairie@nernier.fr)**

**Attention : à l'intérieur du village, veuillez à laisser libre le passage du camion**